



**Formez-vous aux métiers
du social et médico-social en apprentissage**

**F
CFA**

NOS FORMATIONS

SANS LE BAC

Accompagnant Éducatif et Social (AES)

Paris et Melun – Durée 12 à 13 mois – DE niveau 3

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Paris et Melun – Durée 18 mois – DE niveau 4

Moniteur Éducateur (ME)

Paris et Melun – Durée 24 mois – DE niveau 4

AVEC LE BAC

Éducateur Spécialisé (ES)

Paris, Melun, St Ho Paris – Durée 36 mois – DE niveau 6

Éducateur de Jeunes Enfants (EJE)

Paris, Melun, St Ho Paris – Durée 36 mois – DE niveau 6

Assistant de Service Social (ASS)

Paris et Melun – Durée 36 mois – DE niveau 6

AVEC UN DIPLÔME SUPÉRIEUR

Conseiller en Économie Sociale Familiale (CESF)

Paris – Durée 14 mois – DE niveau 6

CAFDES

Paris – Durée 26 mois – DE niveau 7

DEIS

Paris – Durée 24 mois – DE niveau 7



Le contrat d'apprentissage avec le CFA du Social

- Le coût de formation peut être pris en charge par un OPCO ou par le CNFPT
- Un accompagnement dans la recherche d'employeur assuré par des chargé(e)s de développement
- Une rémunération conventionnelle plus élevée dans le secteur social et médico-social
- L'apprenti est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage, qui contribue à l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Objectif et réglementation

L'âge limite d'entrée en formation par la voie de l'apprentissage est porté à **29 ans révolus**

Une dérogation est possible au-delà de 29 ans si le contrat est conclu avec une personne reconnue **travailleur handicapé** (aucune limite d'âge)

Référente Handicap
Audrey RODITIS
aroditis@cfadusocial.fr

Depuis 2020, la limite d'âge à la signature du contrat d'apprentissage est portée à **35 ans dans deux cas** :

- Lorsque le contrat proposé fait suite à un précédent contrat et permet l'acquisition d'un niveau de diplôme supérieur
- Lorsque le contrat a été rompu pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou à la suite d'une inaptitude physique et temporaire



Employeurs concernés

Tous les employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social, privés ou publics

Durée et temps de travail

La durée du contrat d'apprentissage varie entre 6 mois et 3 ans
Le temps de travail hebdomadaire inclut les périodes en formation et est identique à celui des autres salariés

RÉMUNÉRATION (SMIC mensuel brut janvier 2026 : 1823,03 €)

Âge	1re année	2e année	3e année
18 - 20	43% du SMIC 783,90 €	51% du SMIC 929,75 €	67% du SMIC 1221,43 €
21 - 25	53% du SMIC 966,21 €	61% du SMIC 1112,05 €	78% du SMIC 1421,97 €
26 et +	100% du SMIC 1823,03 €	100% du SMIC 1823,03 €	100% du SMIC 1823,03 €

NOS ÉTABLISSEMENTS (UFA)

- IRTS Melun Parmentier – 8 bis, rue Eugène Gonon, 77000 Melun
- IRTS Paris Parmentier – 145 avenue Parmentier, 75010 Paris
- Centre St Honoré – 42-44 rue de Romainville, 75019 Paris

info@cfadusocial.fr

01 73 79 52 76

01 73 79 52 05

Référente Handicap

Audrey RODITIS : aroditis@cfadusocial.fr

www.cfadusocial.fr